



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

18 JUIN 2020

DATE D’AFFICHAGE

18 JUIN 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

OBJET :

**Modification du périmètre
du SIARCE par adhésion de
la communauté
d’agglomération de
l’Etampois Sud-Essonne au
SIARCE au titre de la
compétence GEMAPI**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 01/07/2020

Publiée le : 01/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents :

M. Julien CAYZAC

M. Laurent PERTHUIS

Etaient Absents-excusés :

M Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN.

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR ADHESION DE
LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE L’ETAMPOIS SUD-
ESSONNE AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE GEMAPI**

Le Conseil Municipal,

VU le code de l’Environnement et notamment son article 211-7

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-20 relatif aux modifications statutaires,

VU l’arrêt inter-préfectoral n° 2019-PREF-DCRL/266 du 1^{er} août 2019 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de Rivières et du Cycle de l’Eau (SIARCE),

VU la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, également connue en tant que LOI NOTRe

VU la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l’exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d’agglomération de l’Etampois Sud-Essonne (CAESE) en date du 17 décembre 2019 demandant son adhésion au SIARCE au titre de la compétence GEMAPI (pour les communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiset-le-Marais, Roinvilliers, Valpuseaux en

représentation substitution via la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Travaux, Entretien de la Ville, Urbanisme, Aménagement du Territoire » en date du 22 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (pour les communes de Blandy Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiset-le-Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux) au SIARCE au titre de la compétence GEMAPI

D'AUTORISER Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précipitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN
P.P. Adjointe au Maire – Mme Claire HERLIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR ADHESION DE LA

Objet de l'acte : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE AU
SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

.....

Date de décision: 24/06/2020

Date de réception de l'accusé 01/07/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 6_50

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200624-6_50-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 50 DELIBERATION MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR
ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS
SUD-ESSONNE AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE GEMAPI.pdf (
99_DE-091-219102324-20200624-6_50-DE-1-1_1.pdf)

